

AVIS POUR LA TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par trois projets de règlement à savoir, un projet modifiant le règlement de zonage numéro 135-2011 relativement à l'élevage d'animaux comme usage complémentaire à l'habitation dans les zones agricoles et agroforestières, un projet modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 138-2024 relativement à la tarification pour l'analyse d'un PPCMOI et enfin, un projet de règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

AVIS PUBLIC est donnée de ce qui suit :

- Lors d'une séance tenue le 08 juillet 2024 le conseil a adopté par résolution les premiers projets de règlement suivant :
 - Projet numéro 226-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 135-2011 relativement à l'élevage d'animaux à des fins personnelles, récréotouristiques ou commerciales comme usage complémentaire à l'habitation dans les zones agricoles et agroforestières;
 - Projet numéro 227-2024 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 138-2024 relativement à la tarification pour l'analyse des demandes concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);
 - Projet numéro 228-2024 relativement à l'adoption du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).
- Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19-1), ces projets sont soumis à la population pour consultation.
- L'assemblée publique de consultation aura lieu lors de la séance régulière du conseil, lundi, le 09 septembre 2024, à la salle communautaire à 19h00.
- Au cours de cette assemblée publique, nous expliquerons les projets de règlement et les conséquences de leur adoption ou de leur entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- La description détaillée des projets est placée ci-après et les projets de règlement sont disponibles au bureau de la municipalité.
- Les modifications relatives au règlement numéro 226-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 135-2011 sont les suivantes. Les dispositions de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire sauf celles ayant trait à la conformité avec le SADR de la MRC Maria-Chapdelaine :
 - L'article 1 remplace l'article 12.3.6 de manière à autoriser l'élevage d'animaux à des fins personnelles, récréotouristiques ou commerciales comme usage complémentaire à l'habitation dans les zones agricoles ou agroforestières. Des conditions et des normes doivent cependant être respectées afin d'assurer l'harmonie avec le voisinage;
- Les modifications relatives au règlement numéro 227-2024 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 138-2011 sont les suivantes. Les dispositions de ce règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire :
 - L'article 1 modifie l'article 3.3.1 de manière à tenir compte du délai pour l'approbation par résolution des projets de PIIA, de PAE ou de PPCMOI;
- L'article 2 ajoute la section 9.3 de manière à indiquer la tarification pour l'analyse d'un PPCMOI. Le projet numéro 228-2024 concerne les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble PPCMOI. Ce règlement a pour objet d'autoriser sur demande et en fonction de critères préétablis, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble malgré le fait qu'il déroge à l'un ou l'autre des règlements d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la Municipalité de Saint-Eugène-d'Argentenay.
- Toutes les zones sur le territoire de Saint-Eugène-d'Argentenay sont visées par les projets de règlement.
- Les projets de règlement ainsi que les plans de zonage pour l'ensemble de la municipalité de Saint-Eugène-d'Argentenay peuvent être consultés au bureau de la municipalité.
- Pour toute question, il est possible de communiquer par téléphone au bureau de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h au numéro suivant : 418-276-1787 ou par courriel à l'adresse courriel : dg@argentenay.ca

DONNÉ à Saint-Eugène-d'Argentenay, ce 28^e jour d'août 2024.



Karine Ouellet
Directrice générale / greffière-trésorière